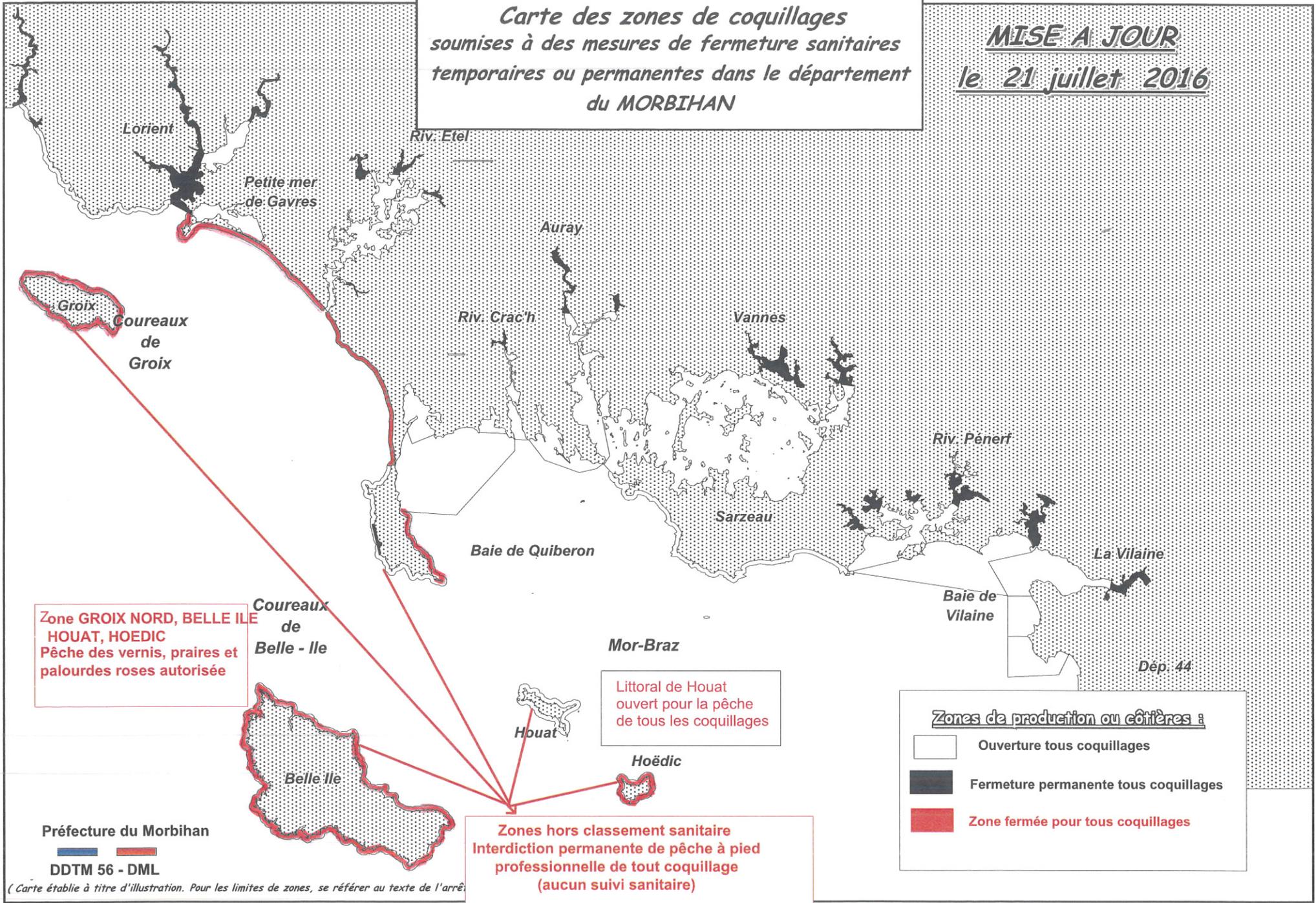


*Carte des zones de coquillages
soumises à des mesures de fermeture sanitaires
temporaires ou permanentes dans le département
du MORBIHAN*

MISE A JOUR
le 21 juillet 2016



Préfecture du Morbihan

DDTM 56 - DML

(Carte établie à titre d'illustration. Pour les limites de zones, se référer au texte de l'arrêté)

Zones de production ou côtières :

- Ouverture tous coquillages
- Fermeture permanente tous coquillages
- Zone fermée pour tous coquillages

**Zones hors classement sanitaire
Interdiction permanente de pêche à pied
professionnelle de tout coquillage
(aucun suivi sanitaire)**

**Zone GROIX NORD, BELLE ILE
HOUAT, HOEDIC
Pêche des vernis, praires et
palourdes roses autorisée**

Littoral de Houat
ouvert pour la pêche
de tous les coquillages